

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALZON DU 12 AVRIL 2021

Présents : Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Gérard COURTY, Jean FOURGEAUD, Roger LAURENS, Patrick REILHAN, Bernard SALZE.

Excusés : Dominique CAUVAS procuration à Roger LAURENS.

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le maire indique qu'il convient de valider et signer le procès-verbal de la séance précédente.

Le PV de séance du 26.03.21 est validé

Avec 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

2. TAUX TAXE FONCIERE (BÂTI) ET TAXE FONCIERE (NON BÂTI)

Monsieur le Maire laisse la parole au Rapporteur Alain BOUTONNET qui rappelle à l'assemblée, qu'avant de se prononcer sur le budget 2021, il convient de fixer les taux d'imposition des taxes locales, la Taxe Foncière (bâti) et la Taxe Foncière (non bâti).

Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année. Les chiffres restent donc identiques à ceux présentés ci-dessous :

Désignation	Taux d'imposition 2021
Taxe Foncière (bâti)	42.17*
Taxe Foncière (non bâti)	56,89

- * Dont taux communal 2021 : 17.52% et taux départemental 2020 : 24.65%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Avec 11 voix POUR

VALIDE les taux des taxes locales identiques à ceux de l'année précédente.

3. BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE M14

Le maire laisse la parole au Rapporteur Alain BOUTONNET qui rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget 2021, dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous après le vote chapitre par chapitre :

Une fois le Budget Primitif voté, le Maire, l'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année.

Pour 2021, les sections s'équilibrent comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	507 711,00€
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	501 618,00 €

La liste des subventions est jointe au budget 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
Avec 11 voix POUR

ADOpte le Budget Primitif 2021 et autorise le maire à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget 2021.

4. BUDGET PRIMITIF 2021 AEP M49

Le maire laisse la parole au Rapporteur Alain **BOUTONNET** qui rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget 2021, dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous après le vote chapitre par chapitre :

Une fois le Budget Primitif voté, le Maire, l'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année.

Pour 2021, les sections s'équilibrent comme suit :

<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	86 370,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	54 068,00 €

En 2022 il faudra augmenter le prix de l'abonnement d'eau car dans le cas contraire l'agence de l'eau pourrait ne plus accorder de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Avec 11 voix POUR

ADOpte le Budget Primitif 2021 et autorise le maire à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget 2021.

5. SUIVI D'OCCUPATION DU GÎTE D'ETAPE

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la gestion du gîte d'étape est vacante depuis la dénonciation de la convention par Mme Murielle **ABERLENC**.

M. Bernard **SALZE**, conseiller municipal en exercice sans aucune délégation, propose de prendre en charge le suivi d'occupation du gîte d'étape.

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir délibéré,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,
Avec 11 voix pour

- approuve la proposition de M. Bernard **SALZE**,

- à compter de ce jour, M. Bernard **SALZE** est nommé régisseur des recettes du gîte d'étape communal.

Mme Lucie **TELERA NAPOLEON** est nommée mandataire de M. Bernard **SALZE**.

6. TARIFS DU GÎTE D'ETAPE

Monsieur le maire propose de renouveler le vote des tarifs du gîte d'étape

Gîte d'étape : nouveaux tarifs :

→ **de mai à septembre : 15 € la nuit**

→ **d'octobre à avril : 17 € la nuit**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Avec 11 voix POUR

VALIDE, les tarifs du gîte d'étape.

7. ATTRIBUTION ATELIER RELAIS

Le Maire rappelle la libération de l'atelier relais n°1 au 31 mars 2021. Il rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 26 mars validant un loyer mensuel identique à celui de l'atelier mitoyen.

Il explique qu'eu raison d'une mauvaise compréhension, la proposition ne convient pas à M. **TARDIF** Sylvain qui demande à compter du 1^{er} mai 2021 un loyer mensuel identique à celui du locataire précédent soit 186 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Avec **8** voix **POUR** et **3** voix **CONTRE** :

ACCEPTE de proposer l'atelier vacant au tarif identique à celui du locataire précédent soit 186 € pour l'entreprise de M. Sylvain **TARDIF** à compter du 1^{er} mai 2021.

AUTORISE le maire à prendre contact avec l'intéressé.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document en lien avec cette location.

8. DENONCIATION CONVENTION DENEIGEMENT

Le maire rappelle le renouvellement du partenariat avec le Département par délibération lors du conseil municipal du 15 janvier 2019 qui permettait d'assurer le déneigement et le salage prioritaire de la RD 231 de manière à pouvoir desservir les hameaux bordant cette route départementale. Le département du Gard ne pouvant intervenir sur cet itinéraire que dans un second temps au regard du Plan d'Exploitation de Viabilité Hivernale.

La commune d'Alzon n'est plus en mesure d'assurer le déneigement ainsi que le salage de la RD 231 pendant la période hivernale, du 15 novembre au 15 mars, en raison du manque d'équipement suite à la vente du camion Unimog qui ne passait plus au contrôle technique et au service des mines. Un accord permettait de garer le chasse neige UNIMOG dans le local du département qui fournissait le sel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Avec 11 voix **POUR**

ACCEPTE la dénonciation de cette convention de partenariat pour le déneigement entre la commune d'Alzon et le conseil départemental du Gard.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout courrier permettant cette dénonciation.

9. CREATION ATELIER MUNICIPAL SERVICES TECHNIQUES – CHOIX MAITRE D'OUVRAGE

Au vu du rapport de l'agent de prévention de la communauté de commune du Pays Viganais indiquant que les locaux actuels des services techniques sont inadaptés à plusieurs titres, il conviendrait de créer un bâtiment dédié aux services techniques.

Pour ce faire, le maire propose le choix du bureau d'étude D. **CARRIERE** pour prendre en charge l'étude, la procédure du marché public dans sa globalité ainsi que le suivi et la réception des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Avec 11 voix **POUR**

VALIDE le choix du bureau d'étude D. **CARRIERE** pour la création d'un atelier municipal pour les services techniques communaux,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette opération.

10. QUESTIONS DIVERSES

Afin de relancer le PLU (Plan Local d'Urbanisme), un mail sera envoyé prochainement à la personne qui gère les PLUI (Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux) à la Communauté de communes du Pays Viganais pour demander de relancer notre PLU. Mme Odile **COLOMB** et Mme Marie Hélène **VIVENS**

aimeraient démontrer à la DDTM que le village est rempli, qu'il n'y a plus beaucoup de maison à vendre, que la plupart des maisons vides sont des résidences secondaires, et qu'il y a besoin de rendre constructible de nouveaux terrains pour les Alzonnais. Des réunions prochaines du PETR et de présentation du SCOT permettront aussi d'aborder la question du PLUI.

M. le Maire informe les conseillers que la commune, située sur le tracé de la GTMC (Grande traversée du Massif Central), parcours permanent pour les VTT et VAE (Vélos Assistance Electrique) reliant la ville d'Avalon dans le Morvan à celle d'Aigues Mortes dans le Gard, va pouvoir bénéficier d'une station de recharge de vélos à assistance électrique et qu'il faudra réfléchir à l'emplacement approprié. Le parking situé au croisement de la D999 et de la route de Vissec est proposé, au niveau du nouveau mur escalier, ce qui permettrait aux voyageurs de profiter des commerces pendant la recharge de leurs vélos.

Les devis pour les bornes de déjections canines sont évoqués et encore en cours d'étude.

La réunion de formation au Plan Communal de Sauvegarde prévue le 19 avril sera repoussée à une date ultérieure car la salle des fêtes, dans l'attente des lampes UV commandées, n'a pas de chauffage actuellement.

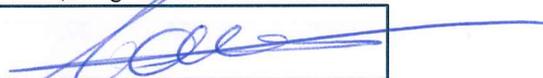
Une proposition de la communauté de communes a été reçue pour permettre à des étudiants de l'école supérieure des beaux-arts de Nîmes, qui souhaitent organiser une exposition en lien avec le pôle culturel départemental du château d'Assas, au Château d'Assas, mais également sur le territoire du pays viganais, de disposer de salles ou lieux d'exposition. Une réponse positive sera apportée par la commune qui dispose de lieux pour exposer.

L'enquête biodiversité pour proposer aux habitants de participer à la commission extra-municipale « biodiversité » est validée et sera distribuée dans les prochains jours aux habitants.

Une situation budgétaire rapide présentée par Alain **BOUTONNET** indique que les demandes de versement de subventions (nouvelle bibliothèque et mise aux normes PMR agence postale et école) vont pouvoir être envoyées. La demande de subvention pour les meubles de la future bibliothèque va être envoyée et le devis est en cours d'étude et de modification. Ce lieu sera aussi lieu de vie et de culture (soirées contes, café littéraire,...). Un banc sera scellé, des arbres fruitiers seront plantés à l'automne (pommiers, poiriers, noisetier), le sol sera ratissé pour enlever les pierres, du trèfle sera semé.

Comme il n'y a plus de questions à l'ordre du jour, la séance s'achève à 21h30.

LE MAIRE, Roger **LAURENS**



Patrick **REILHAN**
2^{ème} Adjoint



Elodie **BRUN**
Conseillère municipale



Gérard **COURTY**
Conseiller municipal



Marie Hélène **DISPARD VIVENS**
Conseillère municipale



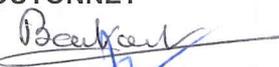
Odile **COLOMB**
Conseillère municipale



LES MEMBRES DU CONSEIL

Alain **BOUTONNET**

1^{er} adjoint



Gérard **ABRIC**

3^{ème} adjoint



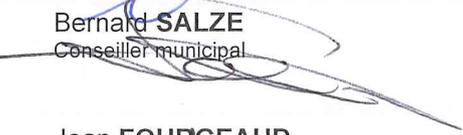
Dominique **CAUVAS**

Conseiller municipal



Bernard **SALZE**

Conseiller municipal



Jean **FOURGEAUD**

Conseiller Municipal

